



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

Gare de Saumur (service d'hiver, 10 novembre).

PRIX DES ABONNEMENTS :
 Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 — 13 —
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.
 7 heures 06 minutes du soir, Omnibus.
 4 — 35 — — — — — Omnibus.
 3 — 36 — — — — — matin, Poste.
 9 — 04 — — — — — Omnibus-Mixte.

DÉPART DE SAUMUR POUR ANGERS.
 1 heure 02 minutes du soir, Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.
 9 heures 50 minutes du matin, Express.
 11 — 25 — — — — — Omnibus.
 5 — 31 — — — — — soir, Omnibus-Mixte.
 9 — 57 — — — — — Poste.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR TOURS.
 3 heures 02 minutes du matin, Omnibus-Mixte.
 7 — 52 — — — — — Omnibus-Mixte.

PRIX DES INSERTIONS :
 Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,
 Au BUREAU du JOURNAL, place du Marché-Noir, et
 chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires.
 Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris,
 à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère,
 LAFITE-BELLIER et C^o, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La Gazette officielle de Madrid nous apporte le compte rendu de la cérémonie qui a eu lieu, à la cour de la reine Isabelle, à l'occasion de la réception par le prince des Asturies, des insignes de grand croix de la Légion d'Honneur. Notre ambassadeur a déposé les insignes entre les mains de la Reine; qui en a investi elle-même son auguste fils, répondant ainsi aux désirs manifestés par S. M. I. dans la lettre qu'elle avait adressée à cette occasion à la souveraine de l'Espagne. Sa Majesté était assistée du roi et des grands officiers de la cour. S. A. R. le prince des Asturies, en uniforme de capitaine des chasseurs, était placé entre son père et sa mère.

Notre ambassadeur, en déposant les insignes entre les mains de la Reine, a prononcé le discours suivant :

Madame, je dépose dans les royales mains de V. M. les insignes de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, que l'Empereur, mon auguste souverain, a conféré à S. A. R. le sérénissime prince des Asturies, afin que V. M. ait le plaisir d'en décorer elle-même le prince. Je ne me permettrai pas de rien ajouter à la teneur si expressive de la lettre adressée par l'Empereur à V. M. Daigne seulement V. M. me permettre de me féliciter d'avoir été choisi pour remplir près de votre personne cette honorable mission, et de lui manifester l'espérance qu'un jour, quand le prince des Asturies sera devenu homme, il considérera ces insignes que les deux jeunes princes d'Espagne et de France auront portés pour

ainsi dire simultanément le même jour, pour la première fois, comme un lien de sympathie et d'affection qui devra les unir toujours, de la même manière que sont si heureusement unis aujourd'hui les deux gouvernements et les deux grands pays dont tous deux sont l'amour et l'espérance.

La Reine a répondu :

Monsieur l'Ambassadeur, ayez la complaisance de faire savoir à l'Empereur, votre auguste souverain la satisfaction que je ressens de ce nouveau témoignage de cordialité de sa part vis-à-vis de l'Espagne et vis-à-vis de ma famille. L'investiture de l'ordre respectable des insignes duquel je vais décorer mon jeune fils sera sans doute un souvenir permanent des relations amicales entre la France et l'Espagne, et l'exception honorable faite par l'Empereur qui a dispensé de l'âge voulu le prince des Asturies sera une preuve de plus de l'intérêt que S. M. I. a manifesté plus d'une fois pour ma famille.

La solennité donnée à l'acte que nous venons de rapporter, ainsi que les paroles qui ont été échangées entre la Reine et notre ambassadeur, sont un témoignage de plus de l'entente parfaite qui s'est rétablie entre nous et l'Espagne. C'est à ce titre surtout que les détails qui précèdent doivent peser sur l'opinion, laquelle ne peut être que favorablement impressionnée, du retour du gouvernement de Madrid à la politique de confiance et d'affection qu'elle ne désertera plus, il faut l'espérer, dans ses rapports avec la France. — Havas.

L'Assemblée nationale de Grèce s'est hâtée de choisir le nouveau candidat que lui présen-

tail l'Angleterre, dans la crainte que le temps de la réflexion ne vint encore déterminer un refus.

Le prince Wilhelm, de Danemark, beau-frère de l'héritier présomptif de la couronne britannique, et futur beau-frère de l'héritier présomptif de la couronne de Russie, a donc été proclamé roi à Athènes. Mais, par une sorte de fatalité, c'est au moment où la nouvelle de ce vote nous arrive que nous apprenons, par une autre voie, que l'acceptation de ce prince n'est nullement assurée, et que le roi de Danemark, en sa qualité de chef de la famille, s'y est opposé jusqu'à présent d'une manière formelle. — (La France.)

Le Morning-Post dit que l'élection du prince Guillaume, au trône de Grèce, sera suivie de la cession des îles Ioniennes au royaume hellénique.

Le Post pense que le roi de Danemark donnera une réponse affirmative à la députation grecque qui doit lui communiquer officiellement le vote de l'assemblée générale. — Havas.

Le Monde publie deux documents émanés de la cour romaine, touchant la situation actuelle du royaume des Deux-Siciles. Le premier, qui porte la date du 5 mars, interdit toute mention du roi Victor-Emmanuel dans les prières publiques; le second, en date du 12 mars, est une censure très-vive adressée, par le cardinal préfet de la congrégation des rites, à l'abbé Gaetano, doyen du clergé napolitain, qui n'avait pas tenu compte de cette défense.

Les partisans de l'Eglise libre dans l'Etat libre ne peuvent trouver à redire à cette attitude

de la cour romaine; elle ne sort pas de ses attributions, car elle a incontestablement le droit de régler ce qui concerne les prières faites dans les églises. Maintenant, si des conséquences fâcheuses résultent d'une prohibition semblable, la responsabilité en incombe à ceux qui, par leurs prétentions, rendent tout accord impossible avec le saint-siège. — (La France.)

AFFAIRES DE POLOGNE.

On assure que le cabinet britannique, dont la conduite dans les affaires de Pologne a été longtemps incertaine, vient de changer d'attitude sous la pression de l'opinion publique en Angleterre, et qu'il s'est mis d'accord avec la France sur cette grave question.

Les conditions de cet accord sont arrêtées, dit-on, mais aucune communication officielle n'a été faite encore à Saint-Petersbourg.

On assure, d'un autre côté, que la Russie n'est pas hostile à l'idée d'un congrès, mais qu'elle désire que sa compétence ne soit pas circonscrite aux affaires de Pologne et qu'il soit appelé à résoudre toutes les grandes questions européennes pendantes aujourd'hui.

L'empereur Alexandre se montre animé personnellement des intentions les plus libérales et les plus humaines; il est soutenu par un parti qui voudrait donner à la Pologne une constitution autonome et y établir une vice-royauté viagère pour un prince de sa famille; mais cette idée est vivement combattue par le parti allemand, dont on connaît la politique unitaire absolue, et qui regarderait l'adoption d'une pareille mesure, comme un démembrement de l'empire.

FAUVELOTON.

LE NAUFRAGE DE LA MÉDUSE.

(Suite.)

Jolibois battit le briquet; Wilhelm et André déchirèrent quelques lambeaux de leurs chemises, et les étincelles y tombant, les enflammèrent.

Cette torche improvisée à la main, Lambert parcourut le cachot.

Ses deux compagnons le suivaient, regardant de toutes parts.

Quelques caractères traces dans le sable, frappèrent les yeux de Wilhelm.

On en approcha la flamme.

Ces trois mots apparurent alors distinctement.

Reginald Karney...

Ils paraissaient avoir été tracés déjà depuis plusieurs jours, et dans l'incertitude encore de ce qui serait écrit au-dessous.

Tout d'abord on n'y remarqua rien.

Mais en examinant de plus près, on distingua une seconde ligne qui venait évidemment d'être tracée à la hâte et comme avec l'ongle.

Cette seconde ligne contenait ces quatre mots :
 Parti pour le Maroc.

— Attendez, fit Kummer, frappé d'une inspiration.

Et prenant le morceau de fer dont Jolibois s'était servi pour battre le briquet :

Sont partis également Kummer et quatre autres naufragés qui comptent sur vous. Mais n'agissez qu'avec prudence; les Trazzas sont maintenant vos ennemis; la haine de Fulmen rêve en vous une dernière vengeance.

Au moment où Wilhelm achevait ce dernier mot, la voix d'Emmanuel rappela tout-à-coup les trois explorateurs.

Ils s'empressèrent de repasser dans l'autre compartiment, où bientôt ils se trouverent réunis de nouveaux tous les cinq.

Il était temps.

La porte s'ouvrit.

— En haut, les prisonniers! cria une voix; voici l'instant du départ.

Cette fois on s'empressa d'obéir.

Dire la joie qu'éprouverent les captifs en revoyant la lumière, en respirant de nouveau le grand air, ce serait impossible.

C'était pour ainsi dire une résurrection. C'était presque la liberté.

La tribu des Trazzas achevait de lever ses tentes aux derniers rayons du soleil couchant et formait dans la plaine un pittoresque spectacle.

Vainement les captifs cherchèrent des yeux le roi Zaïde, le prince Fune-Fahdime-Muhammed, la toute puissante Fulmen.

Ils avaient disparu tous les trois; sans doute ils étaient partis en avant.

La première pensée des captifs fut une espérance de fuite; mais cette espérance presque aussitôt s'évanouit.

Une vingtaine d'hommes armés de fusils s'étaient échelonnées autour d'eux.

Celui qui paraissait commander ce détachement spécial s'avança vers Kummer et lui dit :

— Chacune de ces armes est chargée de deux balles. Si l'un de vous autres ne règle pas sa marche sur la nôtre, tous à l'instant nous tirons sur lui. Tel est l'ordre du roi Zaïde.

Il ne restait plus qu'à se résigner.

Bientôt les serviteurs se mirent en marche avec les bestiaux, sur lesquels étaient montés les enfants et les femmes de la tribu.

Un peu après s'ébranla une première troupe de guerriers.

Puis les captifs et leurs gardiens, enfin l'arrière-garde, qui se composait d'au moins cent hommes armés jusqu'aux dents.

On avança vers l'ouest durant toute la nuit... une nuit toute d'azur et d'étoiles. Le calme était profond, l'air empreint d'une enivrance fraîcheur. La lune bientôt se leva. Les dunes reprirent leur plus fantastique aspect, et sur leur uniformité ruisselante de lumière, c'était un magique spectacle que de voir se dérouler la longue caravane qu'accidentait çà et là les hautes têtes balancées des dromadaires et les armes brillantes à la pointe desquelles semblait cheminer un diamant.

Au point du jour, on aperçut la mer et l'on campa sur ses bords.

En arrivant à cette halte, les prisonniers s'étaient étendus sur le sable et s'étaient profondément endormis.

A leur réveil ils aperçurent à l'autre extrémité du camp, la tente royale, celle du prince et celle de Fulmen.

Autour de cette dernière allaient et venaient des gardiens semblables à ceux qui veillaient sur les cinq

Quoi qu'il en soit, tous les esprits sages à Saint-Petersbourg, comme à Paris et à Londres, comprennent que la situation actuelle ne saurait se prolonger, et que la question polonaise doit recevoir une solution amiable basée sur des concessions réciproques. (La France.)

Voici l'ordre du jour de Mielencki, commandant du corps insurrectionnel dans le palatinat de Kalisch, après la bataille de Kazmierz :

« Camp d'Olszowska, le 22 mars 1863.
» Compagnons d'armes !

» Je vous remercie du courage dont vous avez fait preuve dans les deux combats qui ont eu lieu successivement le 22 mars.

» Malgré les forces supérieures contre lesquelles vous aviez à lutter, malgré votre armement défectueux et notre organisation hâtive, vous avez, dans une série de combats glorieux, prouvé que vous étiez de vrais enfants de la Pologne, tous dignes de vos pères par votre bravoure et votre grand cœur.

» Continuez cette lutte héroïque ; là est l'indépendance, là est la liberté !

» Nommer tous les braves qui ont fait leur devoir, ce serait vous nommer tous ; mais il faut que je distingue M. Déodat Le Jars, ancien zouave, enfant de cette généreuse France, sous les drapeaux de laquelle nos pères ont tant de fois combattu. Le Jars a versé son sang pour notre noble et juste cause en zouave français, c'est-à-dire en héros. Je le porte donc à l'ordre du jour, et le nomme capitaine.

• MIELENCKI. •

On écrit de Cracovie, le 28 mars. — On a expédié ce matin de bonne heure à Olmutz, par le chemin de fer, 400 insurgés qui ne possèdent pas de passe-ports. Une foule immense s'était réunie à la gare pour leur exprimer ses sympathies. Beaucoup de ceux qui avaient passé sur le territoire Autrichien sont parvenus à rentrer en Pologne.

Des voyageurs annoncent aussi qu'une bande considérable d'insurgés se sont réunis près de Porzempa et ont établi leur camp dans le bois. De même, une bande d'insurgés de 160 hommes, dont la plupart à cheval, se trouve près de Michalowice. Ces troupes sont bien armées, car elles ont su se procurer les armes cachées par les gens du corps de Langiewicz.

Sur le théâtre de la guerre devenu célèbre par les opérations de Langiewicz, a surgi une nouvelle bande d'insurgés qui, d'après des voyageurs, est de 900 hommes. Ils se sont réunis dans les forêts de Swienty-Krye et se sont dirigés vers le nord sur Kielce. Des détachements russes se sont dirigés contre eux de Miechow et les poursuivent sur des voitures qu'ils forcent les paysans à leur livrer.

(Gazette de l'Est).

On lit dans la Gazette de Breslau :

Une correspondance de Varsovie, en date du 31 mars, dit que le comité révolutionnaire a résolu de faire déposer les armes partout aux insurgés. Deux chefs auraient déjà dissous les corps qu'ils commandaient.

La Gazette de Dantzig a reçu de Varsovie, en date du 1^{er} avril, les nouvelles suivantes :

Un corps d'insurgés fort de 1,500 hommes, s'est dissous près de Muiszen sur l'ordre de ses chefs, parce que, disent ceux-ci, la lutte est maintenant inutile. Le comité révolutionnaire de Varsovie a ordonné à ses agents de suspendre les enrôlements. Le bruit court que la Russie veut accorder à la Pologne son autonomie, excepté en ce qui concerne les affaires militaires.

Varsovie, 1^{er} avril. — Il est inexact que de nouvelles bandes se soient formées dans le palatinat de Lublin. Piasecki, leur chef présumé, est entièrement inconnu.

D'après des informations officielles de Galicie, les insurgés, commandés par Lelewel, continuent à se réfugier en masse sur le territoire autrichien après leur défaite complète.

Il n'y a pas eu d'engagement à Czarna, ni de ponts détruits par le chef de la bande Sokol. Les communications entre Varsovie et Saint-Petersbourg n'ont pas été un seul instant interrompues.

Aucun engagement n'a eu lieu en Lithuanie, et pas une arrestation n'a été opérée à Varsovie depuis plusieurs jours.

Berlin, 2 avril. — La Gazette de Dantzig a reçu d'Eidtkuhnen, en date d'hier, les nouvelles suivantes :

Aujourd'hui, dans l'après-midi, les communications par le chemin de fer avec Kowno ont été complètement interrompues. Dans le voisinage de Maurucz, les fils du télégraphe ont été détruits et les rails enlevés sur une longueur d'un demi-quart de lieue. Un détachement de troupes vient d'être expédié par train express à Maurucz. Le train de Berlin n'est plus autorisé à dépasser la frontière.

Cracovie, 1^{er} avril. — Un courrier apporte en ce moment même des détails sur un combat acharné livré par les insurgés aux Russes à Koziewice, près de Radom, dans les journées des 25 et 26. Les Polonais étaient assaillis par deux corps russes sortis à la fois de Demblin et de Radom. Le résultat est encore inconnu.

Dans le palatinat de Kalisch, une rencontre a eu lieu à Wielm le 27.

Tous les combats qualifiés dernièrement dans les bulletins russes de victoires, ont fini par la retraite de l'armée impériale. S'il fallait admettre les chiffres donnés par ces mêmes bulletins, les Russes auraient déjà tué aux Polonais soixante mille hommes ! — Havas.

MEXIQUE.

Le Moniteur publie, sur la situation de notre corps expéditionnaire au Mexique, les renseignements suivants :

Le courrier du Mexique est arrivé à Paris, apportant des nouvelles du 22 février du corps expéditionnaire.

A cette date, le général Forey était encore à Orizaba, mais il se disposait à en partir le lendemain 23 avec son quartier général pour Quecholac, où il avait convoqué pour le 28 tous les généraux et les chefs de service dans le but de régler, de concert avec eux, les détails du mouvement sur Puebla, et de leur donner ses dernières instructions. Il devait laisser pour quelques jours encore le général Neigre à Orizaba, chargé de surveiller le départ des derniers convois et de former l'arrière-garde.

Le général Bazaine, avec la 1^{re} division, occupait les positions de Nopalucan, Floresta, San Juan Batista, San Antonio Tamariz, San Marco et San José Ovando.

La 2^e division, sous les ordres du général Douay, était à Quecholac, Acacingo, Los Reyes et Tecamachalco, correspondant avec la 1^{re} par la route directe de Nopalucan à Acacingo, appelée Camino Nuevo.

Un grand dépôt d'approvisionnement est établi à Quecholac qui, jusqu'à la prise de Puebla, doit servir de point de ravitaillement ; de nombreux convois ne cessent d'y apporter chaque jour des denrées de toute nature.

Les parcs et leur matériel sont concentrés à Quecholac où des voitures d'artillerie achèvent d'apporter le restant des munitions nécessaires aux premières opérations.

L'état sanitaire continue à se maintenir dans les conditions les plus satisfaisantes sur les hauts plateaux. Le plus grand nombre des malingres laissés à Perote ont pu être renvoyés valides à leurs corps.

A Vera-Cruz, la santé des troupes n'est pas moins bonne ; le nombre des malades va toujours en diminuant, et le chiffre des décès est fort peu élevé. Le bataillon égyptien, destiné à fournir en grande partie la garnison de Vera-Cruz, venait d'arriver dans cette place, et déjà l'on s'occupait activement de pourvoir à son installation.

Un seul engagement avec l'ennemi a eu lieu depuis le dernier courrier, le général Bazaine, informé que des forces ennemies étaient réunies dans l'intention d'attaquer au retour un convoi dirigé sur Perote pour y prendre des vivres et rallier les hommes devenus valides, fit partir le général Mirandol avec quatre escadrons, le 3^e zouaves et une section d'artillerie, pour Ojo de Agua d'où il devait, le cas échéant, protéger le convoi arrivant le 12 à Vintilla. Arrivé sur ce point, le convoi fut en effet attaqué par les troupes des généraux Aurellano et de Carbajal au nombre

d'environ 600 cavaliers. Le colonel Garnier, du 51^e, qui était chargé de l'escorte, avait déjà pris ses dispositions pour repousser l'ennemi lorsque parut la colonne du général de Mirandol. L'ennemi se retira alors rapidement au pied des montagnes, vers San Juan de Los Llanos, où il se rengea en bataille. Le colonel du Barail, sur l'ordre du général, chargea avec deux escadrons du 2^e régiment de marche, et fut appuyé par le 51^e ; arrivé près d'un ravin profond derrière lequel se trouvaient les troupes ennemies, les chasseurs d'Afrique découvrirent un passage qui permettait de franchir l'obstacle et de prendre à revers les Mexicains. A la vue de ce mouvement, ces derniers prirent la fuite, laissant entre nos mains quinze chevaux et une centaine d'armes.

L'Empereur a adressé à S. Exc. M. Magne la lettre suivante :

« Mon cher monsieur Magne,
» Un incident dont vous n'avez pas la responsabilité a fait ressortir davantage la divergence existant entre M. Fould et vous sur les questions de finances. Dans cette circonstance, vous avez cru devoir m'offrir votre démission. En renonçant momentanément à vos services, je veux qu'on sache bien que je n'ai eu qu'à me louer de votre zèle et de votre dévouement. J'ai donc résolu de vous donner une marque éclatante de ma confiance en vous créant membre du Conseil privé. J'espère que vous ne douterez jamais de mes sentiments de sincère amitié.

• NAPOLEON. •

Nouvelles Diverses.

M. Magne ne sera pas remplacé, quant à présent, comme ministre sans portefeuille.

M. Baroche, président du conseil d'Etat, et M. Vuitry, président de section au conseil d'Etat, soutiendront, devant les Chambres, la discussion des questions financières.

(La France.)

M. le maréchal Baraguay-d'Hilliers vient de faire savoir, par un ordre du jour, qu'il prendrait officiellement, le 20 mai prochain, le commandement du camp de Châlons.

Mgr Felinski, archevêque de Varsovie, doit se rendre prochainement à Rome. On assure, dans cette ville, que le vénérable prélat passera d'abord par Paris, et qu'il s'y arrêtera même pendant quelques jours.

Le Progrès de Lyon du 30 mars rend compte en ces termes du passage, à Lyon, du général Rochebrun :

« Hier, par le convoi de huit heures du soir, le général Rochebrun est arrivé à Lyon, se rendant de Vienne à Paris.

» A peine avons-nous eu le temps de lui ser-

prisonniers.

A cette vue, une idée soudaine traversa le cerveau de Lambert.

Le captif du second cachot devait se trouver sous cette tente.

Il communiqua ce soupçon à ses compagnons, qui le partagèrent.

On s'efforça de se rapprocher de la tente en question, mais ce fut vainement.

La consigne était de retenir les cinq Européens dans l'endroit qui leur était assigné.

Ne pouvant mieux en regarder de loin.

La journée s'écoula tout entière sans que rien justifiait cette attention obstinée.

Le soir approchait.

Personne ne semblait songer au départ.

Kummer s'étonna de la prolongation de cette halte et interrogea un des soldats à ce sujet.

— Nos éclaireurs, répondit-il, sont allés demander passage à la tribu des Ouadlims, dont nous devons traverser cette nuit le territoire. — On attend leur retour.

Au coucher du soleil, aucun de ces émissaires n'avait encore reparu.

Zaïde néanmoins résolut de passer outre, l'ordre

du départ fut donné.

Au milieu de la confusion qui s'ensuivit, André Lambert qui ne quittait pas des yeux la tente où il soupçonnait le captif mystérieux, remarqua tout-à-coup que les rideaux de cette tente s'agitaient.

Bientôt Fulmen en sortit.

Derrière Fulmen, deux esclaves noirs traînaient un vieillard enveloppé d'une longue robe brune, sur laquelle retombait une longue barbe blanche.

Ce devait être lui.

On le fit monter sur un chameau.

Fulmen ne tarda pas à s'y asseoir à son tour.

L'avant-garde allait partir.

Tout-à-coup des cris retentirent au loin.

Un homme parut bientôt au sommet des dunes.

C'était un des éclaireurs. Il accourait sur un dromadaire lancé à toute vitesse.

Il mit pied à terre devant la tente royale ; il y entra.

La tribu tout entière semblait immobilisée dans une anxieuse attente.

Bientôt de sourdes rumeurs commencèrent à se répandre.

Elles arrivèrent jusqu'au détachement qui gardait les prisonniers.

Kummer prêta l'oreille et finit par comprendre que

les Ouadlims refusaient le passage, ou du moins, qu'ils y mettaient une condition outrageante pour la dignité des Trazzas.

Cette condition était la délivrance immédiate de tous les Européens qu'ils retenaient en captivité.

Cette délivrance était demandée au nom de Réginald Karney, l'ami de tous les Maures.

En cas de refus, Réginald Karney devait marcher à la tête des Ouadlims, afin d'obtenir satisfaction par les armes.

Wilhelm Kummer s'empessa de communiquer cette heureuse nouvelle à ses compagnons.

Selon toute probabilité, Réginald était arrivé chez les Trazzas quelques instants après le départ de la tribu. Ne trouvant personne sur les bords du marigot, il était descendu dans les oubliettes, dont il connaissait le secret.

Il avait lu l'avertissement tracé dans le sable, et non-seulement il avait échappé à la trahison des Trazzas, tournés contre lui, mais encore il avait eu le temps de les devancer auprès des Ouadlims et de s'en faire de redoutables alliés.

Mais les Trazzas étaient fiers, belliqueux, et ne semblaient nullement disposés à obéir à la menace.

Une violente colère se propagea rapidement parmi

eux ; elle faillit même devenir fatale aux captifs, cause innocente de la guerre qui allait éclater.

Des furieux se ruèrent de toutes parts vers les Européens. On les saisit, on les terrassa ; déjà des armes de toute espèce étaient levées sur leurs têtes.

— Arrière ! s'écria tout-à-coup la voix irrésistible du roi Zaïde ; arrière tous ! et qu'on laisse momentanément ces Tombabes. Si nous sommes vaincus, il sera toujours temps de nous venger ; mais les Trazzas sont toujours vainqueurs. Préparons-nous à combattre.

Un enthousiasme guerrier accueillit ce commandement et fit une heureuse diversion qui sauva la vie des prisonniers.

La nuit se passa tout entière en préparatifs de combat.

Les Européens ne dormirent pas plus que les Maures. Eux aussi se concertaient ensemble, et du regard plus encore que de la voix, ils se disaient :

— Soyons vigilants, soyons alertes, et tâchons de profiter de toutes les circonstances qui pourront nous permettre de venir en aide à nos amis.

Par malheur, les Maures avaient prévu ce cas. Deux officiers survinrent vers la fin de la nuit et firent garotter les captifs.

rer la main et de trinquer, au buffet de la gare, au salut et aux succès de la Pologne. Ses minutes étaient comptées.

De la courte conversation que nous avons eue avec lui, il résulte que le général est plein d'espoir dans le succès de l'insurrection, menée comme elle l'est maintenant. On aurait tort de croire que l'absence de Langiewicz ait apporté le moindre obstacle, la moindre défaillance aux insurgés. Ce n'est qu'un homme de moins. La guerre de partisans s'organise sur une grande échelle. Ce qui manque, ce ne sont pas les soldats : le premier venu, quand on lui montre un Russe, se lève et combat l'oppressur. Mais il faut à ces bandes des armes, de la poudre et des instructeurs. Avec cela, — le bon droit et le courage aidant, — la victoire est certaine.

Tel est le court résumé d'un quart d'heure de conversation. Nous avons trouvé le général plein d'énergie, mais excessivement fatigué. Il souffre encore de la blessure qu'il a reçue à Miechow, et cependant dans trois jours il sera à Cracovie.

Puis, il nous a serré la main, et la vapeur a emporté à toute vitesse un des plus braves parmi ceux qui sont allés payer à notre sœur martyre la dette de la France.

Il n'est bruit à Calais que de l'aventure suivante, que nous recueillons comme de nature à piquer la curiosité par ses détails romanesques :

Un constructeur de navire du port de... (Il s'agit d'un port du continent assez rapproché de la France) avait reçu de la part d'un gentleman anglais des offres à propos d'un yacht sorti de ses chantiers. L'amateur demanda au constructeur la permission de faire, à titre d'essai, une promenade en rade; il obtint en outre que la fille de ce dernier, âgée d'environ seize ans, l'accompagnerait dans cette épreuve.

On met à la voile; le constructeur, du bout de la jetée, après avoir pendant quelque temps admiré la marche rapide de son yacht, après avoir constaté la promptitude et la régularité de ses manœuvres, fit avec son chapeau des signes pour inviter les promeneurs à rentrer dans le port. Mais, vains efforts; plus il multipliait ses signes, plus s'enflaient les voiles de la légère embarcation, qui bientôt se perdit dans les brumes. C'est alors seulement que le pauvre homme, rentrant seul chez lui, reconnut toute l'imprudence de sa conduite.

Quant aux fugitifs, débarqués dans le port le plus voisin, ils sont aujourd'hui en France, où ils cherchent à se soustraire aux recherches du père et du créancier. Le patron qui commande le yacht fut chargé par le gentleman de le conduire en Angleterre, avec le concours d'un marin du port; mais, peu confiants dans cette traversée, ces derniers rencontrèrent un bateau de pêcheurs auquel ils firent des signes de détresse et qu'ils chargèrent de remorquer leur embarcation dans le port de Calais.

C'est là que le constructeur retrouva son yacht, dont il rentra en possession moyennant frais payés aux sauveteurs. Espérons que la solution de cette pe-

tite aventure sera également satisfaisante pour le père, et qu'une transaction ne tardera pas à faire disparaître toute division entre lui et son futur gendre.

(Courrier du Pas-de-Calais.)

Chronique Locale.

A la sollicitation de M. le Préfet, M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu confier à M. de la Vergne, membre de la société d'agriculture de la Gironde et viticulteur très-distingué, la mission de se rendre dans le département de Maine-et-Loire, pour y enseigner une méthode de soufrage des vignes qu'il a expérimentée avec beaucoup de succès depuis plusieurs années, sur divers points de la France.

M. de la Vergne commencera par Saumur. Sa première conférence aura lieu à la Mairie de cette ville, le dimanche 19 avril prochain, à une heure de l'après-midi, et se renouvellera le lendemain lundi, 20 avril, à la même heure. A l'issue de ces conférences, ce viticulteur se rendra, si on le désire, dans une des exploitations situées à proximité de la ville, pour y démontrer pratiquement sa méthode.

Nous ne saurions trop inviter MM. les viticulteurs à assister à ces réunions.

L'académie nationale, agricole et manufacturière de Paris a proclamé, dans son assemblée générale tenue à la salle Saint-Jean de l'Hôtel-de-Ville, le nom d'un des fabricants de notre ville, M. Angelo Bolognesi, et lui a décerné une médaille de bronze de 2^e classe pour la bonne préparation de ses liqueurs.

Cette récompense, la 7^e qu'il a obtenue depuis cinq années, fait le plus grand honneur à M. Angelo Bolognesi. Le nombre des lauréats était de 640, et notre compatriote a été classé le 46^e.

Le département de Maine-et-Loire a figuré d'une manière brillante au dernier concours de Poissy, et nos éleveurs ont porté dignement le poids de la lutte. Grand nombre d'entre eux ont obtenu plusieurs prix. Citons d'abord M. Boutton-Lévêque, qui a obtenu trois nominations; puis MM. le comte de Falloux, d'Andigné de Mayneuf, Cesbron-Laveau, Chauveau, Griffon, de Jousselin, Manceau, M. le duc de Fitz-James. (Maine-et-Loire.)

Un grand nombre de conseils généraux ayant demandé, pendant leur dernière session, que l'administration intervint pour réduire les tarifs des transports de marchandises sur les chemins de fer, une commission a été instituée au ministère des travaux publics, en vue d'examiner quelles modifications il conviendrait d'apporter aux cahiers des charges des Compagnies pour obtenir cette réduction qui devient de jour en jour plus indispensable à notre commerce et à notre industrie, en lutte contre les produits étrangers.

Nous apprenons qu'après avoir consacré de nombreuses séances à cette importante enquête, la commission vient de terminer son rapport. Les conclusions n'en sont pas encore connues; mais, si nous sommes bien informé, la commission aurait constaté de grandes difficultés à imposer aux compagnies, par voie de réglementation, l'abaissement de leurs tarifs; elle aurait, au contraire, signalé la concurrence des voies navigables comme devant conduire naturellement à ce grand résultat, et insisté, dans ce but, sur la nécessité du rachat par le gouvernement de tous les canaux. (Idem.)

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire :

Le chemin de fer de Paris à Tours est en voie d'exécution depuis Paris jusqu'à Vendôme.

Cette année, on achèvera très-probablement les études qui devront servir à déterminer le tracé de la ligne entre Vendôme et Châteauneault, et de cette dernière ville à Tours.

L'arrivée de ce chemin à Tours par raccordement sur la ligne du Mans paraît certaine; il y a lieu de croire aussi à la création prochaine d'une nouvelle voie ferrée, utile au développement commercial de la ville de Tours avec les villes du nord-ouest et d'un intérêt capital pour les cantons du Château-la-Vallière et de Neuillé-Pont-Pierre.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS.

Les militaires désignés ci-après, sont invités à se présenter au secrétariat de la mairie de Saumur, pour y retirer des mandats de masse qui les concerne :

Leblanc, René,	Voltigeur au 8 ^e de ligne.
Bos, Jean,	Fusilier au 11 ^e de ligne.
Bigard,	id. id.
Ballier, Paul,	Grenadier id.
Boret, Nicolas,	Fusilier id.
Dupuy, Adrien,	Voltigeur id.
Deruet, Paul,	Caporal id.
Masse, Augustin,	Fusilier id.
Poisson, Lucien,	Tambour id.
Petit, Eugène,	Fusilier id.
Lucas, César-Martin,	Grenadier au 57 ^e de ligne.
Garreau, Vincent-Alexis,	2 ^e soldat à la 2 ^e section d'ouvriers d'administration.
Haumasson, Etienne,	Voltigeur au 4 ^e de la Garde.
Anatole, Firmin,	Cavalier à la 6 ^e Compagnie de remonte.
Barbier, Jean-Alex.,	id. id.
Souques, Jean-Marie,	id. id.
Dubois, Jules-Joseph,	id. id.
Tirol, Michel,	id. id.
Frisont, Pierre-Auguste,	id. id.
Piffard, Louis-Camille,	Sapeur au 5 ^e régiment du Génie.

— Vengeance!... répéta Fune-Fahdime, qui le premier s'élança sur les pas de Fulmen, et la déchargeant du cadavre royal, s'en fit tout à la fois un étendard et un bouclier.

De l'autre main, il brandissait une zagaie.

Fulmen aussi s'était armée, Fulmen aussi frappait.

Ce double exemple électrisa les Trazzas. Ils bondirent tous à la fois en avant, ils eurent un tel élan de désespoir et de rage, que les Ouadlms plièrent sous le choc et reculèrent à leur tour.

De nouveau la bataille s'éparilla en cent combats particuliers.

De la place où se trouvaient les captifs, aucune des scènes de cet acharné carnage ne pouvait leur échapper.

Il vint un moment où leurs gardiens s'éloignèrent, irrésistiblement attirés par la lutte, à laquelle ils voulaient prendre part.

Les captifs aussi auraient voulu combattre pour une cause qui surtout était la leur.

Mais ce fut en vain qu'ils essayèrent de rompre les cordes par lesquelles ils étaient grottés.

Réduits à l'impuissance, ils regardèrent.

La grève sablonneuse présentait en ce moment un spectacle terrible, inouï, incroyable.

TAXE DU PAIN du 1^{er} Avril.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes . . . 18 c. 33 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes . . . 15 c. 83 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes . . . 13 c. 33 m.

NOTA. — Cette taxe ne s'applique qu'à la commune de Saumur et ne concerne en rien les autres communes de l'arrondissement, dont les Maires restent complètement libres de taxer, comme bon leur semble, le prix du pain, dans leur circonscription municipale, d'après les bases particulières fournies par leur localité.

TAXE DE LA VIANDE.

Par arrêté du Maire de Saumur du 1^{er} avril 1865, le prix du kilogramme de viande 1^{re} qualité, est fixé comme il suit :

Bœuf 1 fr. 15 c.

Veau 1 15

Mouton 1 45

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Cracovie, 2 avril. — On reçoit les détails suivants sur le combat de Wielun :

Les Russes, au nombre de 500 hommes d'infanterie et de 100 cosaques, attaquèrent, le 27, Ciezkowski, à Radoszewice, près de Wielun. Après un combat acharné, le commandant russe, Pisanko, demanda des renforts. Devant ces nouvelles forces, les Polonais se replièrent sur Kielzyglow, où, après s'être reformés, ils ont fini par repousser les Russes vers Rzonsnia.

Cracovie, 3 avril. — Une insurrection a éclaté en Samogitie, dans les départements de Poniewicz et de Szawle. Paysans, nobles et bourgeois se seraient levés en masse.

Des troupes prussiennes ont été envoyées à Memel, près de la frontière samogitienne. Le régiment des chasseurs de la garde impériale a été expédié de Saint-Petersbourg à Riga. — Havas.

Français, latin, grec; préparation au baccalauréat.

Leçons particulières et en ville.

M. RIGAL, professeur à la pension de Nantilly. (64)

BOURSE DU 2 AVRIL.

3 p. 0/0 hausse 35 cent. — Fermé à 69 50.

4 1/2 p. 0/0 baisse 35 cent. — Fermé à 96 00

BOURSE DU 5 AVRIL.

3 p. 0/0 baisse 35 cent. — Fermé à 69 15.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 96 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tandis qu'on exécutait cet ordre, une ombre féminine glissa sur le sable.

C'était Fulmen, enveloppée dans son burnous blanc.

En passant, elle laissa tomber sur les victimes un long regard altéré de vengeance.

Jolibois ne put s'empêcher de murmurer :

— C'est encore un de tes coups de griffe, tigresse maudite, et si tu t'étais trouvée là tout à l'heure pour fermer la bouche à ton royal esclave, nous ne serions probablement plus vivants... Mais nous le sommes encore grâce au ciel ! Patience !... si jamais je puis te tenir à mon tour...

Il n'acheva pas; Wilhelm venait de lui fermer la bouche.

Fulmen s'éloigna.

Le jour cependant ne se montrait pas encore.

Brisés de fatigue, les prisonniers finirent par se laisser aller au sommeil.

Quelques heures plus tard, une vive fusillade les réveilla tout-à-coup.

C'était la bataille qui commençait.

XXIII. — OUADLIMS ET TRAZZAS.

Depuis deux heures déjà, la bataille déroule ses sanglantes péripéties sur la plage africaine.

Ce n'est pas un combat d'Européens, un combat par grandes masses et que règle la tactique, non, c'est une lutte où tous les combattants sont disséminés, dix par dix, cinq par cinq, un contre un; où chacun choisit son ennemi; où chacun fait assaut de ruse, de souplesse et de férocité; un combat de sauvages contre des sauvages, un combat de jaguars contre des panthères, un combat de tigres contre des lions.

Les lions, ce furent d'abord les Ouadlms; leur attaque avait été d'une impétuosité foudroyante.

De la base comme du sommet de toutes les dunes, de toutes parts ils s'étaient élancés à la fois sur leurs ennemis et les avaient contraints à retrograder jusqu'au bord de la mer, où durant quelques instants, les Trazzas restèrent étroitement acculés.

Mais un incident imprévu avait tout-à-coup changé la face du combat.

Une balle frappa le roi Zaïde en pleine poitrine; il tomba mort.

Fulmen aussitôt s'élança vers le cadavre, le souleva dans ses bras et se précipita vers les Ouadlms en criant :

— A moi les Trazzas!... Vengeance!... vengeance!

Le chef-d'œuvre de Decamps, la bataille des Cimbres et des Teutons, pourrait seul en donner une idée.

Partout des groupes enlacés, bondissants, et qui joignaient à leurs gestes désordonnés des longs cris ressemblant à des cris de bêtes féroces.

Ça et là sur la surface onduleuse et jaunée du champ de bataille, des monticules noirs et des taches rouges : c'étaient des cadavres, c'était du sang.

Les Trazzas conservaient leur avantage.

Vainement les Ouadlms cherchaient à reprendre l'offensive, ils retrogradaient encore, ils retrogradaient toujours.

Parfois leurs bandes tout entières disparaissaient derrière une dune, les Trazzas s'avançaient avec impétuosité vers cette dune. Mais à peine l'avaient-ils dépassée que les Ouadlms reparaissaient tout-à-coup de l'autre côté et chargeaient de nouveau leurs ennemis, mais cette fois par derrière.

D'autres fois des amas tout entiers de cadavres se relevaient soudainement, et vainqueurs par ce subterfuge, ils terrassaient leurs adversaires surpris et les laissaient gisants derrière eux, bien certains qu'ils ne se relèveraient pas.

(La suite au prochain numéro.)

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION

DE DEUX MAISONS

Sises à Saumur,

Et de bâtiments et terres, dans les communes de St-Cyr et de Brézé, appartenant à M^{me} veuve Poisson-Lemoine.

L'adjudication aura lieu le dimanche 26 avril 1863, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Leroux, notaire à Saumur.

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Saumur, le 12 mars 1863, enregistré;

Et à la requête de M. Charles Cormery, licencié en droit, demeurant à Saumur, agissant en qualité de syndic à la faillite de M^{me} Sophie Lemoine, veuve de M. Jean Poisson, marchande, demeurant à Saumur, mondit sieur Cormery ayant constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques, des biens ci-après :

1^{er} LOT.

Une maison, située à Saumur, rue Beaurepaire, n° 18, composée : au rez-de-chaussée d'un grand magasin, corridor à côté; au premier étage, d'une cuisine et deux salons; au deuxième, de trois chambres dont deux à cheminée; grenier et mansardes au-dessus; d'une petite cour, petit bâtiment dans cette cour, composé d'un cellier au rez-de-chaussée, chambre à cheminée, grenier sur le tout; joignant au couchant M^{me} Tribout, au levant M. Rogeron, au midi la rue Beaurepaire. Cette maison est mise à prix à seize mille francs, ci. 16,000 f.

2^e LOT.

Une autre maison, située à Saumur, rue de la Fidélité, n° 28, composée : au rez-de-chaussée d'une cuisine, un vestibule et deux salons, avec cave dessous; au premier étage, de deux chambres à cheminée et un cabinet donnant sur la rue, deux chambres dont une à cheminée donnant sur la cour; grenier et mansardes au-dessus; cour, écurie et remise. Le tout joignant au couchant la rue de la Fidélité, au levant et au nord M. Duveau, au midi M^{me} veuve Seonnet et l'article ci-dessus. Cette maison, mise à prix à dix-huit mille francs, ci. 18,000 f.

3^e LOT.

1^{re} Une portion de logement, composée d'une chambre basse à cheminée et d'une grange, corridor entre la chambre et la grange, grenier couvert d'ardoises au-dessus du tout; cour commune. Cette portion de logement fait partie d'un corps de bâtiment situé à la Bruyère, commune de St-Cyr-en-Bourg. Elle joint d'un côté une autre portion du même corps de bâtiment, d'autre côté le passage commun, par devant la cour, par derrière le jardin ci-après; 2^e la moitié d'un

15 AVRIL TIRAGE. - VU

100000

la RAPIDITÉ du placement des Billets, l'AUTORITÉ SUPÉRIEURE vient de RAPPROCHER le TIRAGE : il sera effectué **MERCREDI 15 AVRIL** **FRANCS A GAGNER POUR 25 c.**

NOUVELLE GRANDE LOTERIE (MONTÉNEGRINE) AVEC 25 c. ON PEUT GAGNER CENT MILLE FRANCS. Billets à 25 c. à Saumur et principales villes de France chez libraires, débitants de tabac, épiciers, etc. CAPITAL UN MILLION. 275 LOTS EN ESPÈCES Gros Lots 100,000 fr. — 10,000 fr., etc.

Avec un billet de 25 c., on participe à toutes les chances de gain de tous les lots, compris le gros lot de CENT MILLE francs. — (On manquera de billets avant le tirage). TIRAGE PUBLIC, SOUS LA SURVEILLANCE ET AVEC LE CONCOURS DE L'AUTORITÉ, A PARIS, A L'HOTEL-DE-VILLE. (183)

Report. 34,000

jardin contenant en totalité cinq ares cinquante centiares, situé à la Bruyère, commune de St-Cyr-en-Bourg, joignant dans son ensemble d'un côté Boutet, d'autre côté le passage commun, d'un bout la maison et d'autre bout le clos; 5^e 19 ares 12 centiares de vigne, non-compris le mur mitoyen, à prendre dans les 72 ares situés à la Bruyère, joignant dans son ensemble au levant M. Jouanne, au couchant Eveillard, au nord M. Rousseau, au midi le jardin de co-partageants et Louis Boutet, à prendre pour cette moitié du côté du levant, joignant M. Jouanne. La moyenneté du mur qui est du côté du couchant dépendra de ce lot; 4^e 10 ares 25 centiares de vignes, situés au canton de Bourzaine, commune de Brézé, joignant le 3^e lot du partage; 5^e 2 ares 60 centiares de vignes, situés sur le Mureau, commune de St-Cyr, joignant au nord M. Boileve, d'un côté et d'un bout M. Niveau, d'autre bout le chemin de St-Cyr à Saumoussay; 6^e 10 ares 45 centiares de terre, situés à la Jaltaise, même commune, joignant au levant M. Courtilier, au couchant les héritiers Al-leaume, au midi Chevalier; 7^e 25 ares de vigne et deux caves, à la Crilloire, commune de St-Cyr-en-Bourg, joignant au nord Maltier, au levant le chemin de St-Cyr à Saumur, au midi Fourneau, au couchant Péan.

Le tout mis à prix à quinze cents francs, ci. 1,500

Lors de l'adjudication, ce lot pourra être divisé.

Total des mises à prix, 35,500 fr., ci. 35,500

Le cahier des charges est en l'étude de M^e Leroux, notaire à Saumur. Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le premier avril mil huit cent soixante-trois.

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le trois avril mil huit cent soixante-trois, f^o c. Reçu un franc, dixièmes 20 centimes. (211) Signé : P. VING.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

Dimanche 19 avril 1863, à midi, En l'étude de M^e Laumonier, notaire à Saumur,

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Sur baisse de mise à prix, d'une MAISON située à Saumur rue de la Cocasserie, joignant M. Tasse et la rue, et dépendant de la succession bénéficiaire de Madame veuve Robin-Prouitière.

Nouvelle mise à prix : 2,000 fr. (211) CHEDEAU

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le mercredi 8 avril 1863, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison où est décédé M. Petiteau, propriétaire au Pont-Fouchar, commune de Baigneux, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, commodes, secrétaires, guéridons, belle table de salle à manger, glaces, fauteuils, chaises, garnitures de cheminée, porcelaine, cristaux, batterie de cuisine en cuivre, outils, bouteilles et fûts vides et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etudes de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

Et M^e CHAPIN, notaire à Angers.

A VENDRE

En totalité ou par parties.

LA BELLE TERRE

DE NAZÉ,

Située sur la route de Saumur à Longué, à 8 kil. de Saumur.

Cette terre, parfaitement boisée, est d'une contenance de 37 hectares 7 ares.

Elle se compose d'un château entièrement neuf, style gothique, entouré de douves (eaux vives), parc à haute futaie, prés, vignes, terres arables. (Métairie attachant au château.)

Pour les conditions de la vente, s'adresser à M. Tessié de la Motte, maire des Rosiers, ou, aux notaires ci-dessus désignés. (134)

A LOUER

Présentement,

CHAMBRE GARNIE, rue d'Orléans, à côté de la Belle-Jardinière. S'adresser à M. Robin, coiffeur-parfumeur, dépositaire de pommes, pour la vente en détail; abonnement à domicile. (205)

A LOUER

CHAMBRE AU 1^{er},

Avec grenier et cave,

Place St-Pierre.

S'adresser à M^{me} veuve CHANLOU-NEAU. (15)

M. GIRARD FILS,

Ma DE BOIS

Et de charbon de bois,

Place de la Grise, à Saumur.

Vient de joindre à son commerce le charbon de terre anglais de Cardiff et Merthyr, de 1^{re} qualité, brûlant sans fumée ni odeur.

M. Girard rappelle aux propriétaires de vignes qu'il a toujours en magasin un grand choix de CHARNIERS 1^{re} qualité, de 1 m. 50 c. et 1 m. 66 c., à des prix très-modérés.

M. Girard est assuré d'avance de pouvoir satisfaire les personnes qui voudront bien s'adresser à lui.

DÉPOT DE SOUFRE

Pour le soufrage des vignes,

Chez M. PERALO,

A 30 fr. les 100 kilogrammes.

Le public est prévenu que pour toute la saison du soufrage, M. Péralo a centralisé chez M. Cadéot, propriétaire à Dampierre, son dépôt de soufre trituré et bluté, à raison de 30 fr. les 0/0 kil. au comptant. (144)

ELIXIR ANTI-RHUMATISMAL
de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.
Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc.
10 fr. le flacon, par 10 jours de traitement.
Un ou deux suffisent ordinairement.
Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

CHAMBRE GARNIE ET CABINET

A LOUER

Présentement.

S'adresser au bureau de tabac du Pont-Fouchar, (452)

A LOUER

Très-jolie MAISON avec jardin et une pièce d'eau, à Saumur, en face de la gare des marchandises. S'adresser à M. NANCEUX. (596)

MOYEN INFALLIBLE

POUR COMBATTRE

LA MALADIE DE LA VIGNE.

SOUFRE SUBLIMÉ ET LAVÉ,

Chez M. A. PIE fils, droguiste.

CABINET D'AFFAIRES

De M. FRANÇOIS PERCHER,

Ancien principal clerc de M^e Laumonier, notaire à Saumur.

Achats et ventes d'immeubles, de rentes sur l'Etat. — Affaires contentieuses, recouvrements, rédaction de lettres, mémoires, pétitions, états de lieux, etc.

Rue du Marché-Noir, 21, maison Normandine, à Saumur.

M. GARREAU-MURAY,

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Tribucien frères ». — Nous désavouons toutes les boîtes de ser-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 32 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1^o vive et transparente coloration; 2^o économie de moitié; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidelement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féculé, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, très-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

Médailles aux Expositions Universelles de 1855 et 1862 et aux Expositions de Dijon et de Toulouse de 1858

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM Frères, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, à PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. LARDEUX, coutelier et bandagiste, successeur de MM. ROY frères.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuissés, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,